

20 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 décembre 2002.](#)

## Aménagement du quartier Léopold-Schuman

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au quartier Léopold-Schuman.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au quartier Léopold-Schuman.

Le Conseil des Ministres donne mandat au Premier Ministre, Guy Verhofstadt, à la Vice- Première Ministre et Ministre de l'Emploi, Laurette Onkelinx, au Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget Johan Vande Lanotte, à la Vice-Première Ministre et Ministre de la Mobilité et des Transports Isabelle Durant et au Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, Rik Daems, de signer cet accord de coopération. Pour l'exécution de cet accord, un groupe de travail est créé, qui comprendra des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale, de la Ville de Bruxelles et des autres autorités locales concernées, à savoir les communes d'Ixelles et d'Etterbeek. La présidence de ce groupe de travail sera assurée par un représentant du Premier Ministre et la Vice-Présidence par un représentant du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Responsable de la Cellule stratégique du SPF Chancellerie du Premier Ministre présidera le groupe de travail.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe